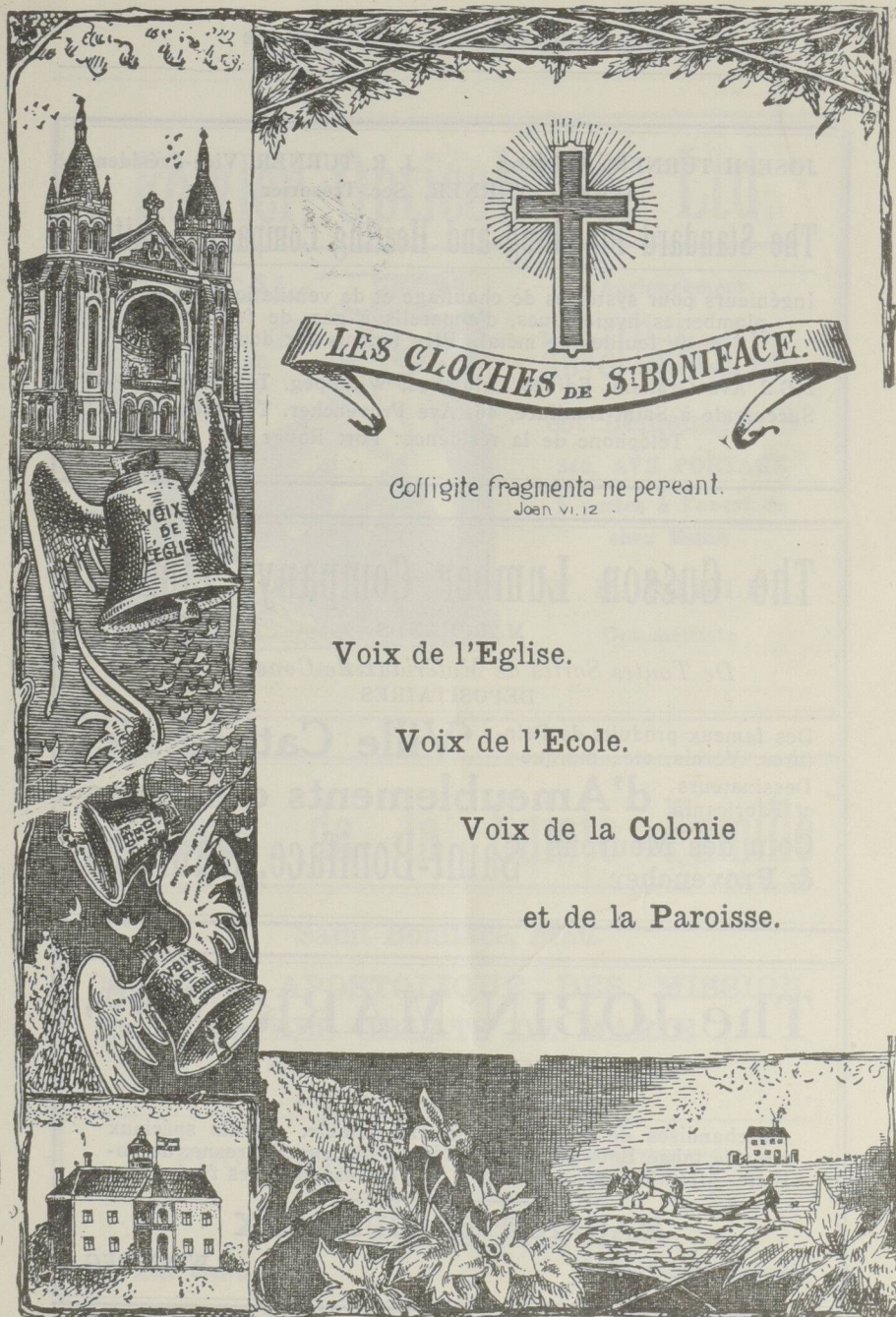




Rédaction: S'adresser au Directeur, à l'Archevêché de Saint-Boniface
 Administration: Canadian Publishers Ltd., 619, ave. McDermot, Winnipeg
 Publiées à Saint-Boniface, Man.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

JOSEPH TURNER, Président

J. R. TURNER, Vice-Président

ALBERT TURNER, Sec.-Trésorier

The Standard Plumbing and Heating Company, Limited

Ingénieurs pour systèmes de chauffage et de ventilation. Poseurs de plomberies hygiéniques, d'appareils à gaz, de ferblanterie et de feuilles de métal. Prix fournis sur demande.

290-2 Ave Graham, Edifice Colombus, Winnipeg. Téléphone A 1437
Succursale à Saint-Boniface, 46, Ave Provencher. Téléphone N 2371
Téléphone de la résidence: Fort Rouge 906

The Cusson Lumber Company, Limited

MARCHANDS

De Toutes Sortes de Matériaux de Construction

DEPOSITAIRES

Des fameux produits de Peintures, Vernis, etc., marque

Dessinateurs
et Fabricants

'Ville Cathédrale'
d'Ameublements d'Eglises

Coin des Meurons
& Provencher

Saint-Boniface, Manitoba

The JOBIN MARRIN CO., Limited

EPICIERS EN GROS SEULEMENT

Correspondance en Français

Marchandises de qualité à prix raisonnable. Agents spéciaux pour le tabac Boisvert et les célèbres biscuits Dufresne, de Joliette. Attention spéciale donnée aux correspondances françaises.

MAGASIN ET BUREAUX

158 Est, Rue Market

WINNIPEG

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

Fowler Optical Co. Ltd.



Télé. : A 6411

Anciennement

Royal Optical Co.

est déménagée à

340, AVE PORTAGE

5 portes à l'ouest de
chez Eaton

W. R. FOWLER,

Optométriste

Juniorat de la Sainte - Famille

Saint-Boniface, Man.

COLLEGE APOSTOLIQUE DES MISSION-
NAIRES OBLATS DE MARIE
IMMACULEE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

ADRESSEZ-VOUS AU

REV. P. SUPERIEUR

222 Ave. Provencher

Saint-Boniface

VOUS
TROUVEREZ



AU
MAGASIN

ASHDOWN

La qualité supérieure dans toutes les lignes de Quincaillerie. Ce magasin a toujours donné entière satisfaction à ses clients. Aussi nous avons l'oeil à ce que notre réputation ne se perde jamais. Notre motto est : "LA BONNE MARCHANDISE A UN PRIX RAISONNABLE".

Poêles, Ustensiles de Cuisine émaillés; Argenterie, Coutellerie; Marchandises de Sport, de Chasse, de Pêche, etc. Equipements de Plombiers et de Charpentiers: Peintures; Huiles, etc.

M. V.-J. GUILBERT se fera comme toujours un véritable plaisir de servir de son mieux toute la clientèle de langue française.

TELEPHONE : A4831

ASHDOWN, Coin des rues Main et Banntyne, Winnipeg

D. Verville

C. E. Gaudette

La Cremerie de St-Boniface

La seule crèmerie française au Manitoba

297, RUE HORACE - ST-BONIFACE, MAN.



Succursales :

St-Claude et Notre-Dame de Lourdes

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Man.

Abonnement: Canada, \$1.00 par an. Etats-Unis, \$1.25. Etranger, 7 francs.

SOMMAIRE:—Encyclique de S. S. Pie XI instituant la fête du Christ-Roi — Lettre de S. S. Pie XI à S. G. Mgr Dontenwill, O. M. I. — "L'éducation mixte dans les écoles du Manitoba" — Le Jubilé et les petits enfants — Triduum au Collège — Fête de saint Pierre Canisius — La préfecture apostolique de la Baie d'Hudson — La vraie religion — Les Rédemptoristes — Une nouvelle mission — Le monastère du Précieux Sang à Gravelbourg — La vie chrétienne — Berens River et Bloodvein — Indulgences et commutation des oeuvres — Bibliographie — Le journal catholique indépendant — Ding! Dang! Dong! — R. I. P.

VOL. XXV

AVRIL 1926

No 4

ENCYCLIQUE DE SA SAINTETE PIE XI INSTITUANT LA FETE DU CHRIST-ROI (1)

(Suite.)

Les bienfaits de la royauté du Christ
juste liberté et concorde

C'est pourquoi, si les hommes reconnaissent en particulier et en public le pouvoir royal du Christ, il en résulte nécessairement des bienfaits incroyables qui pénétrèrent aussitôt la société civile, comme une juste liberté, l'ordre et la tranquillité, la concorde et la paix. De même qu'elle imprègne d'une certaine vertu religieuse l'autorité des princes et des gouvernants, la dignité royale de Notre-Seigneur ennoblit les obligations et l'obéissance des citoyens. Aussi, tout en prescrivant aux femmes et aux esclaves de respecter, les unes dans leur mari, les seconds dans leur maître le Christ lui-même, l'apôtre saint Paul les avertissait-il de leur obéir non pas comme à des hommes, mais uniquement parce qu'ils représentaient le Christ, car il ne convient pas à des hommes rachetés par le Christ de servir leurs pareils: *Vous avez été achetés à grands frais; ne vous rendez pas esclaves des hommes.* (I, Cor., VII, 23.)

Si les princes et les magistrats légitimement choisis ont la persuasion qu'ils commandent non pas tant en vertu de leur droit que par mandat et à la place du Roi divin, il n'est personne

(1) Cf. "Les Cloches" de février.

qui ne voie avec quel respect et quelle sagesse ils useront de leur autorité et quel compte ils tiendront, dans l'étude et l'application des lois, du bien commun et de la dignité humaine de leurs inférieurs. Alors la tranquillité et l'ordre pourra fleurir et durer, puisqu'il n'y aura plus de cause de sédition. Voyant dans le prince et tous les autres chefs de l'Etat des hommes semblables à lui par leur nature ou même indignes et blâmables pour quelque motif, le citoyen ne récusera point pour ce fait leur autorité, puisqu'il considérera dans leur personne l'image et l'autorité du Christ Dieu et Homme.

En ce qui concerne les bienfaits de la concorde et de la paix, plus un royaume s'étend et plus il atteint l'universalité du genre humain, plus aussi, de toute évidence, les hommes ont conscience du lien de communion qui les unit; ce sentiment empêche et prévient de nombreux conflits en même temps qu'il adoucit et diminue leur âpreté. Si le royaume du Christ comprenait de fait tous ceux qu'il embrasse de droit, pourquoi désespérerions-Nous de cette paix que le Roi pacifique apporta sur terre, lui qui, disions-Nous, vint *réconcilier toutes choses, qui vint non pour être servi, mais pour servir*, et qui, étant le *Maître de tous*, s'est donné en modèle d'humilité et a établi cette vertu comme précepte principal en même temps que celui de la charité, lui qui a dit enfin: *Mon joug est doux et mon fardeau léger*. Oh! quelle félicité goûterions-Nous si tous les hommes, les familles et les sociétés se laissaient gouverner par le Christ! Pour nous servir des paroles que Notre prédécesseur Léon XIII adressait il y a vingt-cinq ans à tous les évêques, "il sera possible de guérir tant de blessures, tout droit reprendra la vigueur de son autorité ancienne, les richesses de la paix reviendront, les glaives tomberont et les armes glisseront des mains, le jour où tous les hommes accepteront volontairement l'empire du Christ et se soumettront à lui, et où toute langue proclamera que le Seigneur Jésus-Christ est dans la gloire de Dieu le Père". (Enc. *Annum sanctum*, 25 mai 1899.)

Pourquoi il faut une fête en l'honneur du Christ-Roi

Or, pour recueillir avec plus d'abondance ces avantages tant souhaités et les conserver plus durables dans la société chrétienne, il faut répandre le plus possible la connaissance de la dignité royale de notre Sauveur. A cet égard, rien ne Nous paraît plus utile que l'institution d'une fête propre et spéciale du Christ-Roi. En effet, pour instruire le peuple des vérités de la foi et l'élever par leur intermédiaire aux joies de la vie intérieure, les solennités annuelles des mystères sacrés ont bien plus d'efficacité que tous les documents, même les plus graves, du magistère ec-

clésiastique; ceux-ci n'atteignent, en effet, qu'un nombre restreint d'hommes éclairés; celles-là frappent et instruisent tous les fidèles; les uns touchent l'esprit surtout, les autres affectent salutairement l'homme entier, esprit et cœur. Composé d'âme et de corps, l'homme se laisse nécessairement émouvoir et exciter par les solennités extérieures des fêtes; la variété et la splendeur des cérémonies sacrées l'imprègne abondamment de la doctrine sacrée et, les changeant en suc et en sang, l'homme les fait servir au progrès de sa vie spirituelle.

Les documents historiques témoignent d'ailleurs que ces fêtes ont été introduites, l'une après l'autre, quand les besoins ou l'utilité du peuple chrétien semblaient le demander : par exemple, lorsque les fidèles durent se fortifier devant un danger commun, se protéger contre les embûches de l'hérésie ou bien lorsqu'il fallut les exciter et les enflammer à célébrer avec une piété plus vive un mystère de la foi ou un bienfait de la bonté divine. Aussi, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, alors qu'ils subissaient d'atroces persécutions, les chrétiens commencèrent à rappeler par des rites sacrés le souvenir des martyrs, de sorte qu'au témoignage de saint Augustin, *les fêtes des martyrs étaient des exhortations au martyre* (47^e sermon sur les saints); quant aux honneurs liturgiques décernés aux saints confesseurs, vierges et veuves, ils contribuèrent merveilleusement à raviver dans l'âme des fidèles le zèle de la vertu nécessaire même en temps de paix. Mais surtout les fêtes établies en l'honneur de la bienheureuse Vierge eurent pour effet sur le peuple chrétien de lui inspirer non seulement un culte plus religieux envers la Mère de Dieu et sa patronne très secourable, mais aussi un amour plus ardent envers la Mère que le Rédempteur lui avait laissée comme par testament. Parmi les bienfaits procurés par le culte public et légitime de la Mère de Dieu et des saints du ciel, il ne faut pas mettre au dernier plan le fait que l'Eglise a en tout temps rejeté invinciblement loin d'elle la peste de l'hérésie et de l'erreur.

Admirons dans cet ordre le dessein de la divine Providence qui, ayant coutume de tirer le bien du mal lui-même, permit de temps en temps à la foi et à la piété du peuple de se relâcher et aux doctrines erronées de dresser des embûches à la vérité catholique, avec ce résultat que la vérité brilla avec une splendeur nouvelle et que les fidèles, réveillés de leur somnolence, tendirent à des oeuvres plus hautes et plus saintes. La même origine et les mêmes avantages signalent les fêtes reçues dans le cycle de l'année liturgique à des époques moins lointaines : ainsi, quand le respect et le culte envers le Très Saint Sacrement perdirent de leur ferveur, fut établie la Fête-Dieu, célébrée de manière que le

magnifique appareil des cérémonies et les prières de l'octave rap-
pelèrent les peuples à l'adoration publique du Seigneur; la so-
lennité du Sacré Cœur de Jésus fut instituée à l'époque où les
âmes affaiblies et abattues par la tristesse et la sévérité chagrine
du jansénisme, se sentaient refroidies jusqu'à la moelle et se dé-
tournaient avec effroi de la charité divine et de l'espérance du
salut.

**La fête aura pour but de combattre le fléau du laïcisme
qui ruine les sociétés**

Or, si Nous ordonnons au catholicisme entier de vénérer le
Christ-Roi, Nous pourrions par le fait même aux besoins des
temps actuels et Nous opposerons un remède souverain contre la
peste qui infecte la société humaine. Ce que Nous appelons la
peste de Notre temps, c'est le laïcisme, ses erreurs et ses tentatives
impies. Ce fléau, Vénérables Frères, vous savez qu'il n'a pas mûri
en un jour; depuis longtemps, il couvait au plus profond des so-
ciétés. On commença par nier le pouvoir du Christ sur toutes les
nations; on dénia à l'Eglise un droit dérivé du droit du Christ
lui-même, celui d'enseigner le genre humain, de porter des lois,
de diriger les peuples et de les conduire à la béatitude éternelle.
Alors la religion du Christ fut peu à peu traitée d'égale avec les
faux cultes, et placée avec une choquante inconvenance sur le
même niveau; puis elle fut soumise au pouvoir civil et presque
livrée à l'arbitraire des princes et des magistrats; certains allè-
rent jusqu'à prôner la substitution d'une religion naturelle, d'un
sentiment naturel à la religion divine. Il ne manqua pas de na-
tions qui estimèrent pouvoir se passer de Dieu et mirent leur
religion dans l'impiété et l'oubli de Dieu. Les fruits amers que
produisit si souvent et si longtemps une semblable séparation des
individus et des peuples d'avec le Christ, Nous les avons déplô-
rés dans l'Encyclique *Ubi arcano* et les déplorons aujourd'hui de
nouveau : les germes de discorde semés partout, les jalousies et
les rivalités entre peuples qui retardent encore la réconciliation,
le déchaînement des convoitises, qui, bien souvent, se cachent
sous les apparences du bien public et du patriotisme, et toutes
leurs conséquences : dissensions intestines, égoïsme aveugle et
démessuré qui, ne considérant rien, sinon les avantages et les pro-
fits particuliers, soumet absolument tout à cette mesure; la paix
des familles détruite à fond par l'oubli et la négligence du de-
voir; l'unité et la stabilité de la famille battue en brèche; toute
la société enfin ébranlée et menée à la ruine.

Celle-ci se hâtera de revenir au Sauveur très aimant. La so-
lennité du Christ-Roi, qui se célébrera désormais chaque année,
Nous en donne le meilleur espoir. Il appartiendrait aux catholi-

ques de préparer et de hâter par leur action ce retour, mais un bien grand nombre d'entre eux ne semblent pas tenir dans la vie sociale leur place normale ni posséder l'autorité qui convient à ceux qui portent le flambeau de la vérité.

Il faut peut-être attribuer ce désavantage à la lenteur et à la timidité des bons qui s'abstiennent de résister ou résistent avec mollesse: par suite, les adversaires de l'Eglise en retirent nécessairement un surcroît de témérité et d'audace. Au contraire, que les fidèles comprennent tous qu'il leur faut lutter avec courage et toujours, sous les drapeaux du Christ-Roi, que le feu de l'apostolat les embrase, qu'ils travaillent à réconcilier avec leur Seigneur les âmes éloignées de lui ou ignorantes et qu'ils s'efforcent de sauvegarder ses droits.

Est-ce qu'en outre la célébration universelle et annuelle de la fête du Christ-Roi ne semble pas avoir un effet souverain pour condamner et pour réparer en un sens la défection que le laïcisme a causée, entraînant de si pénibles malheurs pour la société? En effet, plus les réunions internationales et les assemblées nationales accablent d'un indigne silence le nom très doux de notre Rédempteur, plus il faut l'acclamer et faire connaître les droits de la dignité et de la puissance royale du Christ.

Le moment est opportun

Pour l'institution de cette fête, pourquoi voyons-Nous la voie préparée merveilleusement et à souhait depuis la fin du siècle dernier? Personne n'ignore avec quelle sagesse et quelle clarté des livres édités en langues diverses et répandus dans tout l'univers défendirent cette doctrine. La royauté du Christ et son empire furent reconnus par la coutume prise par d'innombrables familles de se vouer et de se donner au Sacré Coeur de Jésus. Ce ne furent pas seulement des familles qui accomplirent cet acte, mais des villes et des royaumes; bien plus, le genre humain entier, sous la conduite de Léon XIII, fut consacré à ce divin Coeur, en 1900, à la fin de l'année sainte. Il ne faut pas le passer sous silence, l'affirmation solennelle du pouvoir royal du Christ sur la société humaine retira un immense avantage des nombreux Congrès eucharistiques réunis à notre époque; ils avaient, en effet, pour but d'appeler tous les fidèles d'un diocèse, d'une région, d'une nation ou de l'univers entier à vénérer le Christ-Roi, caché sous les voiles eucharistiques, et par les discours tenus dans les réunions ou les églises, par l'adoration commune et publique de l'auguste sacrement, par des manifestations magnifiques, de saluer le Christ-Roi qui leur est donné divinement. On aurait vraiment dit que le peuple chrétien, mû par une inspiration divine, avait voulu arracher au silence et comme au refuge des

églises, mener en triomphe à travers les rues des villes et rétablir dans tous ses droits royaux ce Jésus que des impies ne voulurent pas recevoir quand il vint en son propre domaine.

Pour accomplir Notre dessein déjà exprimé, l'année sainte qui s'achève offre l'occasion la plus propice qui paraisse, puisque l'âme des fidèles a été appelée aux biens célestes qui dépassent tout sentiment et que le Dieu très bon l'a enrichie à nouveau du don de sa grâce, ou bien, ajoutant de nouveaux stimulants qui l'excitent à rechercher des grâces plus hautes, l'a confirmée dans le droit chemin. Soit que Nous considérions les multiples suppliques à Nous présentées, soit que Nous regardions les événements de l'année sainte, Nous avons toutes raisons de supposer qu'il s'est levé, le jour désiré de tous où il Nous faut déclarer que le Christ, Roi de tout le genre humain, doit être honoré d'une fête propre et spéciale. En cette année, comme Nous le disions au début, ce Roi divin, vraiment admirable dans ses saints, a été hautement honoré par la glorification d'une nouvelle phalange de ses soldats; en cette année, dans un tableau rare représentant l'état des choses et presque les travaux, il fut loisible à tous d'admirer les victoires gagnées pour le Christ par les héros de l'Evangile, en vue d'étendre son royaume; en cette année enfin, les solennités du centenaire du Concile de Nicée ont rappelé la défense de la consubstantialité du Fils avec le Père, consubstantialité sur laquelle repose, comme sur son fondement, la puissance du Christ sur tous les peuples.

Institution solennelle de la fête

C'est pourquoi, en vertu de Notre autorité apostolique, Nous instituons la fête de Notre-Seigneur Jésus-Christ-Roi, fête qu'il faudra célébrer chaque année, dans tout l'univers, le dernier dimanche d'octobre, c'est-à-dire le dimanche avant la Toussaint. Nous ordonnons aussi que ce même jour soit renouvelée, chaque année, la consécration du genre humain au Sacré Cœur de Jésus, que Pie X, Notre prédécesseur de sainte mémoire, avait prescrit de renouveler annuellement. Mais, cette année, Nous voulons que cette consécration ait lieu le 31 de ce mois, date à laquelle Nous célébrerons la messe pontificale en l'honneur du Christ-Roi, et Nous ordonnerons de prononcer devant Nous cette même consécration. Nous ne croyons pas pouvoir mieux clore l'année sainte ni présenter au Christ-Roi immortel des siècles un plus ample témoignage de reconnaissance — en quoi Nous interprétons la gratitude de tout le peuple chrétien — pour les bienfaits accordés durant cette sainte période à Nous, à l'Eglise et à tout le catholicisme.

Les raisons de la date choisie

Il n'y a pas de raison de vous expliquer longuement, vénérables Frères, les motifs qui Nous ont décidé à distinguer la fête du Christ-Roi de toutes celles qui comportent de quelque façon la manifestation et la célébration de sa dignité royale. Une remarque suffira. Bien que dans toutes ces fêtes de Notre-Seigneur, l'objet matériel soit le Christ, leur objet formel diffère totalement par le nom et la chose de la royauté de Notre-Seigneur. Nous avons fixé la fête un dimanche afin que le clergé ne soit pas seul à présenter ses hommages au divin Roi par la célébration de la messe et le chant de l'office, mais que le peuple, libre de ses occupations ordinaires, offre au Christ un éclatant témoignage d'obéissance et d'allégeance dans un esprit de joie sainte. Pour la célébration de la fête, le dernier dimanche d'octobre parut de beaucoup le mieux placé; en effet, il termine à peu près le cours de l'année liturgique. Ainsi, les mystères de la vie de Jésus-Christ commémorés durant l'année recevront de la solennité du Christ-Roi comme leur achèvement et leur couronnement, et avant de célébrer la gloire de tous les saints on proclamera hautement la gloire de Celui qui triomphe dans la personne de tous les saints et élus. Ce sera votre devoir, Vénérables Frères, ce sera votre rôle de veiller à ce que, avant la fête annuelle du Christ-Roi, des instructions soient données à une date fixée à tous les paroissiens, de sorte que, pleinement informé sur la nature de la fête, sa signification et son importance, le peuple mène une vie chrétienne, digne de serviteurs fidèles et dévoués du Roi divin.

Les avantages attendus de la fête

Il Nous plaît de vous rappeler, Vénérables Frères, en terminant cette lettre, les avantages que Nous Nous promettons et proposons de retirer, pour le bien de l'Eglise et de la société civile comme de tous les fidèles en particulier, du culte public envers le Christ-Roi.

Ces honneurs à déferer à la royauté de Notre-Seigneur doivent rappeler aux hommes que l'Eglise, en tant que constituée par le Christ comme société parfaite, demande, en vertu d'un droit naturel qu'elle ne peut abdiquer, pleine liberté et immunité de la part du pouvoir civil; dans l'exercice de la charge qui lui a été confiée d'enseigner, de diriger et de conduire à la béatitude éternelle tous ceux qui appartiennent au royaume du Christ, l'Eglise ne peut pas dépendre de la volonté d'autrui. Bien plus, l'Etat doit accorder une semblable liberté aux Ordres et Congrégations de religieux et de religieuses; ils sont de très puissants collaborateurs des Eglises, et se dévouent le plus possible

à l'extension et à l'établissement du règne du Christ, soit qu'ils combattent par l'observation des saints vœux la triple concupiscence du monde, soit que par leur profession d'une vie plus parfaite ils fassent en sorte que la sainteté, donnée par son divin Fondateur comme un caractère de son Eglise, resplendisse toujours d'un éclat grandissant sous le regard de l'univers.

Aux Etats, la célébration annuelle de cette fête déclarera que les magistrats et les gouvernants sont tenus tout comme les citoyens, de rendre au Christ un culte public et de lui obéir; elle évoquera devant eux la pensée de ce dernier jugement où le Christ non seulement expulsé de la vie publique, mais encore négligé ou ignoré avec dédain vengera sévèrement de telles injustices, car sa royauté exige que l'Etat tout entier se règle sur les commandements de Dieu et les principes chrétiens aussi bien dans la législation que dans la justice et que dans la formation de la jeunesse à une doctrine saine et à une juste discipline des mœurs.

L'explication de ces vérités aura une merveilleuse influence sur les fidèles et leur fera modeler leur âme sur une règle authentique de vie chrétienne. En effet, si le Christ Seigneur a reçu tout pouvoir au ciel et sur la terre, si les hommes rachetés par son sang très précieux sont, à un titre nouveau, soumis à sa puissance; si, enfin, son autorité embrasse la nature humaine tout entière, il est clair qu'il n'existe en nous aucune faculté exempte de cette souveraineté. Il faut donc qu'il règne dans l'esprit humain dont c'est le devoir d'adhérer avec constance et fermeté dans un sentiment de parfaite soumission, aux vérités révélées et à la doctrine du Christ; il faut qu'il règne dans la volonté qui doit obéir aux lois et aux préceptes de Dieu; il faut qu'il règne dans l'âme qui, négligeant les convoitises naturelles, doit aimer Dieu par-dessus tout et s'attacher à lui seul; il faut qu'il règne dans le corps et les membres qui doivent servir à la sainteté intérieure de l'âme comme des instruments ou, pour emprunter les paroles de l'apôtre saint Paul, *comme des armes de justice offertes à Dieu* (Rom., VI, 13). Toutes ces vérités exposées à fond à la méditation des fidèles donneront à ceux-ci bien plus de facilités pour s'élever aux vertus les plus parfaites.

Conclusion

Fasse le ciel, Vénérables Frères, que les âmes éloignées du Christ convoient et reçoivent pour leur salut son joug suave; et nous tous qui, par un miséricordieux dessein de Dieu, sommes ses familiers, que nous portions ce joug non avec accablement, mais avec passion, avec amour, avec sainteté; notre vie étant ainsi réglée sur les lois du royaume divin, nous goûterons

dans la joie l'abondance de ses fruits et, considérés par le Christ comme des serviteurs bons et fidèles, nous participerons dans son royaume céleste à sa béatitude et à sa gloire.

Que ce document soit le gage et le signe de Notre paternelle bienveillance à votre égard, Vénérables Frères, à l'occasion de la Noël, et recevez comme une médiatrice des faveurs divines la bénédiction apostolique que Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 11 décembre de l'année sainte 1925, de Notre pontificat la quatrième.

PIUS PP. XI.



**LETTRE DE SA SAINTETE PIE XI
A SA GRANDEUR MGR A. DONTENWILL**

SUPERIUR GENERAL DE LA CONGREGATION
DES MISSIONNAIRES OBLATS DE MARIE IMMACULEE

*Vénérable Frère,
Salut et bénédiction apostolique.*

Nous avons appris tout récemment que la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée, que vous dirigez avec tant de zèle, se prépare à célébrer solennellement, le 17 février prochain, le centième anniversaire de son approbation canonique. La nouvelle de cet heureux et joyeux événement Nous a été d'autant plus agréable qu'elle Nous offre une occasion favorable de vous exprimer et de vous témoigner Nos sentiments de reconnaissance pour les oeuvres magnifiques que vous avez accomplies pendant tout ce laps de temps pour le bien et la diffusion de la religion.

En Nous rappelant les débuts, petits assurément et bien humbles, de cette Société qui a pris naissance à Aix, près de Marseille, en l'année 1816, Nous voyons qu'elle a été l'objet d'une Providence singulière de Dieu, qui lui a donné, en peu de temps, un nombre de sujets et de maisons au delà de ce qu'on pouvait attendre ou espérer. Les Oblats, en effet, les yeux toujours fixés sur leur devise "Evangelizare pauperibus misit me" — car la formation chrétienne des pauvres est le but spécial et caractéristique de la Congrégation, — se sont établis au loin, dans tout l'univers, non seulement dans l'Amérique septentrionale, mais aussi dans les régions de l'Asie, de l'Afrique méridionale, et jusque dans la lointaine Australie, ils ont amené les habitants de ces pays à embrasser et à professer la foi du Christ. Par ces multiples travaux que les Oblats ont accomplis pour établir le règne de Jésus-Christ, la Société que vous dirigez si dignement a gran-

dement mérité non seulement de l'Eglise, mais encore de l'humanité.

Et n'est-ce pas pour vous un titre d'honneur et de gloire que Notre prédécesseur Léon XII, dix ans seulement après l'établissement de la Congrégation, ait voulu l'approuver et la confirmer? Et par la suite des temps, l'affectueuse bienveillance du Siège apostolique à votre égard ne s'est jamais démentie et ne vous a jamais manqué, puisque Grégoire XVI, Pie IX et Pie X, par leurs Lettres, ont exalté la Société des Oblats et proclamé hautement ses louanges. Nous-même, Nous l'avons fait avec plaisir, Vénérable Frère, lorsque Nous vous avons félicité, à l'occasion de votre vingt-cinquième anniversaire d'épiscopat, parce que votre Institut aux mérites anciens n'a jamais cessé d'en ajouter de nouveaux.

Il est vrai que vous avez subi de grands dommages par la dure persécution qui a sévi ces dernières années en France, contre les Congrégations religieuses; vous avez perdu vos biens, et vous avez dû prendre le chemin de l'exil. Mais comme le plus souvent, Dieu tire le bien du mal, vous semblez y avoir trouvé de nouvelles forces et un nouveau courage pour la continuation de votre oeuvre, puisque, de retour en France, vous y avez établi récemment, à la joie de tous, quatre nouvelles maisons pour le recrutement et la formation de vos sujets.

Nous Nous unissons donc à vous pour rendre grâces à Dieu et à son auguste Mère, et Nous espérons qu'ils continueront à l'avenir d'être propices à votre Société comme ils l'ont été jusqu'ici dans le passé; Nous demandons que, par le secours céleste, les heureux développements que vous avez obtenus non seulement se maintiennent pour le salut des âmes, mais aillent en grandissant tous les jours.

Dans cet espoir, recevez la Bénédiction apostolique que Nous vous donnons de tout coeur dans le Seigneur, comme gage des dons divins et comme preuve de Notre bienveillance paternelle, à vous, Vénérable Frère, et à tous les religieux et sujets qui vous sont confiés.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 15^e jour de janvier de l'année 1926, de Notre pontificat la quatrième.

PIE XI, Pape.



—Le 7 mars M. l'abbé Charles Maillard, curé de Gravelbourg, a prononcé un remarquable discours en hommage à la mémoire de feu M. l'abbé L.-P. Gravel, fondateur de cette ville. "La Liberté" et "Le Patriote" en ont publié le texte.

"L'EDUCATION MIXTE DANS LES ECOLES DU MANITOBA"

Sous ce titre M. l'abbé J.-Ad. Sabourin, D. D., chancelier de l'archevêché de Saint-Boniface, vient de publier une nouvelle brochure sur notre question scolaire. Nous sommes heureux de reproduire la belle lettre que S. G. Mgr Sinnott, archevêque de Winnipeg, lui a adressée.

Archevêché de Winnipeg, le 11 janvier 1926.

Monsieur le Chancelier,

J'ai lu avec plaisir votre intéressant opuscule sur "*L'Education mixte dans les écoles du Manitoba*" et j'y ai vu, avec non moins de plaisir, le "nihil obstat" du censeur de votre diocèse, couronné par l'"imprimatur" de votre très digne et vénéré archevêque, Sa Grandeur Mgr A. Béliveau.

Après une approbation venant de si hauts lieux, il ne me reste qu'à vous féliciter de votre excellent travail et à souhaiter, de tout mon cœur, qu'il soit lu et étudié avec soin, par tous ceux qui ont charge immédiate de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse, surtout dans notre province de Manitoba. La loi injuste qui nous a privés de nos droits scolaires, en ce qui regarde l'instruction religieuse à donner à nos enfants, loi odieuse qui pèse encore si lourdement, surtout sur les centres de population mixte de notre province, au lieu de créer l'homogénéité rêvée pour notre peuple, n'a réussi qu'à faire naître un sentiment toujours grandissant d'amertume et d'indignation.

"L'Eglise catholique", dites-vous avec beaucoup de justesse, "abhorre ce système des écoles mixtes, parce qu'il rend absolument impossible la formation religieuse des enfants..." C'est nous surtout, ici à Winnipeg, qui avons à souffrir de cette situation anormale qui oblige nos familles catholiques à s'imposer les sacrifices les plus onéreux pour le maintien d'écoles séparées, où la religion et la morale chrétienne ont la place d'honneur qui leur revient de droit dans le programme d'études de nos écoles primaires et secondaires.

Vous avez également raison quand vous affirmez qu'il ne saurait y avoir des écoles neutres proprement dites. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit dans son évangile "qui n'est pas pour moi est contre moi"? (Luc, XI, 23.)

La vieille et catholique province de Québec a toujours été, et reste encore, le modèle le plus parfait d'un système scolaire, qui sans exclure l'enseignement religieux, laisse à chaque groupe ethnique, au point de vue chrétien, toute la latitude et la liberté

désirables. Quand nous accordera-t-on — ce qui nous appartient de droit — le même traitement?

Ceux qui ont à cœur l'avenir de notre pays commencent à réaliser la faillite de ce système de ces soi-disant écoles neutres, et ils veulent revenir à l'enseignement religieux, seule base solide de toute éducation digne de ce nom. Prions que la lumière se fasse dans leurs esprits et que leurs cœurs s'ouvrent à l'introduction de la saine morale dans nos écoles.

Votre travail, bien cher Monsieur, me paraît être une poussée bien désirable et très efficace dans la bonne direction. Continuez de consacrer votre science et vos talents à la cause sacrosainte de l'éducation religieuse et chrétienne dans les écoles de notre province de Manitoba.

Je vous bénis et bénis vos travaux de tout mon cœur.

† ALFRED-ARTHUR,
Archevêque de Winnipeg.



LE JUBILE ET LES PETITS ENFANTS

A ce sujet le R. P. Besson, S. J., dans la "Nouvelle Revue théologique", fait les justes et importantes remarques suivantes:

A partir de quel âge les enfants peuvent-ils gagner la grande indulgence du jubilé? Dès l'âge de raison. C'est pourquoi dans les *Monita* qui, lors du dernier jubilé en l'année sainte 1900, accompagnaient la Bulle d'indiction, pouvoir était donné aux confesseurs de *commuer* l'une des conditions nécessaires pour le gain de l'indulgence jubilaire, la *communio*, en faveur des enfants qui n'avaient pas encore été admis à la première Communion et n'y seraient pas admis dans le courant de l'année jubilaire.

Mais cette année, on chercherait en vain cette possibilité de commuer pour les enfants la condition de la communion. Cette *omission* s'explique dans ce sens que la Sacrée Pénitencerie aura jugé le pouvoir sans objet: l'enfant ne peut gagner le jubilé avant l'âge de raison et, dès cet âge, il est astreint au précepte pascal. Par ailleurs, s'il est assez développé pour se confesser et pour comprendre ce qui concerne le jubilé, il est sûrement capable de recevoir sur les vérités nécessaires de nécessité de moyen et sur l'Eucharistie les *notions rudimentaires* qu'exige la communion.

Ainsi donc, seuls les enfants qui dociles aux décrets auront communiqué dès l'âge de raison pourront gagner l'indulgence du jubilé, et les parents et les prêtres qui priveront les enfants de la grâce de la communion précoce les priveront aussi de la grâce du jubilé.

Et pourtant ces petits enfants, grâce à leur innocence, sont

souvent plus assurés de gagner le jubilé que les grandes personnes.

Les enfants sont considérés habituellement comme ayant l'âge de raison vers 7 ans, parfois même plus tôt quand ils ont l'esprit éveillé.

Parents, prêtres, instituteurs, institutrices, catéchistes volontaires s'industrièrent pour enseigner aux petits enfants les quelques notions qui sont nécessaires pour pouvoir se confesser et communier et gagner le jubilé.

On répondra ainsi à l'appel de Jésus: *Laissez venir à moi les petits enfants et ne les éloignez pas.*



TRIDUUM AU COLLEGE

Les 16, 17 et 18 mars un pieux et imposant Triduum a été célébré au collège de Saint-Boniface en l'honneur des Bienheureux Martyrs canadiens. C'était l'hommage du Manitoba catholique. La chapelle, agrandie de la sacristie qui était au fond de la nef, avait été décorée avec goût. L'autel de la sainte Vierge était le trône glorieux des Martyrs. Le tableau des Bienheureux, oeuvre d'une religieuse du Sacré-Coeur de Montréal, se détachait et rayonnait sur un fond de soie rouge. En face de cet autel se trouvaient les reliques des Bienheureux de Brébeuf, Lalemant et Garnier; c'est là que les fidèles aimaient à venir prier pendant le jour.

Le clergé des diocèses de Saint-Boniface et de Winnipeg s'est vivement intéressé à ce Triduum. Chaque matin des prêtres se sont succédés aux quatre autels qui leur étaient réservés. Les fidèles ont voulu, eux aussi, apporter leur tribut de gloire aux nouveaux Bienheureux. Plusieurs communierent aux premières heures du jour. La chapelle se remplissait à la messe pontificale du matin et devenait trop étroite aux panégyriques et aux bénédictions du soir. Les religieuses suivirent nombreuses ces exercices. Des groupes de vieillards et d'enfants, ainsi que de religieuses, se succédèrent dans l'après-midi des trois jours pour la vénération des reliques des Martyrs.

Le 16 mars la messe pontificale fut célébrée par Mgr A. -A. Cherrier, P. A., vicaire général du diocèse de Winnipeg. Les Révérendes Soeurs Grises et les orphelines de l'Hospice Taché firent les frais du chant. Dans l'après-midi, le R. P. Louis Péalapra, O. M. I., maître des novices à Saint-Laurent, prononça le panégyrique des Bienheureux et les montra dans leur vie religieuse. Sa Grandeur Mgr Charlebois, O. M. I. vicaire apostolique du Keewatin, présida la bénédiction du T. S. Sacrement. Le chant fut exécuté

par les élèves de l'Académie Saint-Joseph, dirigées par les Révérendes Soeurs des SS. NN. de Jéssps et de Marie.

Le lendemain, 17 mars, Mgr Gabriel Cloutier, P. A., administrateur du diocèse de Saint-Boniface, chanta la messe pontificale. Les Missionnaires Oblates du S. C. et de M. I. rendirent leur chant grégorien d'une manière très expressive. Dans l'après-midi, le R. P. Alphonse Roberge, C. SS. R., curé de Sainte-Anne des Chênes, fit revivre la vie de missionnaire des Bienheureux. Le R. P. Dominique, O. C. R., prieur de la Trappe de Saint-Norbert, officia à la bénédiction du T. S. Sacrement, assisté des RR. PP. Ephrem et Anselme, O. C. R. Les enfants du Jardin de l'Enfance chantèrent avec un ensemble, une netteté d'articulation et une piété admirables.

Le dernier jour du Triduum, 18 mars, S. G. Mgr Joseph-Henri Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, ancien élève du collège, célébra la messe pontificale, à laquelle assista S. G. Mgr A.-A. Sinnott, archevêque de Winnipeg. La chorale du collège fit les frais du chant. Après l'évangile, le R. P. Bourque, S. J., lut aux fidèles le texte français du décret de béatification des Bienheureux. C'est un document d'un rare mérite, comprenant en raccourci l'histoire, la vie, les vertus et la mort des Martyrs. Puis, on y entend la voix solennelle du Pape déclarant de son autorité infaillible, qu'ils sont vraiment élus de Dieu ces Martyrs que le Canada a toujours vénérés et aimés.

Le panégyrique de l'après-midi fut fait par M. l'abbé J. -Ad. Sabourin, chancelier de l'archevêché, qui rappela la leçon de force morale donnée par les Martyrs. Mgr W.-L. Jubinville, P. D., curé de la cathédrale, donna la bénédiction du T. S. Sacrement.

Dans la soirée eut lieu une magnifique séance littéraire et musicale, qui fut une grande leçon d'histoire. Elle était offerte à Mgr Cloutier, administrateur. S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., y assistait, ainsi qu'un nombreux clergé. La vaste salle académique était remplie. Mgr Cloutier, dans une allocution, tint à associer aux Martyrs béatifiés du XVII^e siècle les Jésuites Mesnager, Aulneau, Coquart et de la Morénie, qui furent les premiers missionnaires de l'Ouest canadien au XVIII^e siècle. Il parla aussi de l'oeuvre de la Compagnie de Jésus au Canada et du collège de Saint-Boniface, dont il rappela les services et les succès.



—La bonne tenue n'est pas peu de chose. Elle suppose le respect de soi-même, le respect d'autrui, surtout le respect de Dieu toujours présent; et dans le sentiment de ce respect, l'empire exercé par l'âme sur le corps, la garde des sens assurant la garde de l'esprit et du coeur. — *Père Olivaïnt, S. J.*

FETE DE SAINT PIERRE CANISIUS

L'*Ordo* de la province ecclésiastique de Saint-Boniface et de Régina indique au 27 avril une nouvelle fête, celle de saint Pierre Canisius, docteur de l'Eglise. Ce bienheureux a été canonisé le 21 mai 1925. Peu après cette canonisation, les revues et les journaux ont paru affirmer que son office était étendu à l'Eglise universelle. Cette impression était basée sur le passage suivant du décret de canonisation : "Nous décrétons et Nous définissons que le bienheureux Pierre Canisius est un saint et nous le plaçons dans le catalogue des saints comme docteur de l'Eglise universelle, et Nous ordonnons que sa mémoire soit célébrée par l'Eglise universelle, chaque année, au 27 avril".

Ce titre de docteur, l'expression deux fois répétée de l'Eglise universelle ont donné le change et fait croire que la fête était étendue à l'Eglise universelle, quoiqu'il n'y soit pas fait mention d'office ni de messe. Cette formule, malgré sa solennité, ne regarde que le Martyrologe dans lequel ce saint doit désormais être inscrit comme docteur de l'Eglise. Sa fête, ou plutôt son office, n'est pas étendue à toute l'Eglise, et nous ne pouvons pas en réciter l'office. Seuls les Jésuites la feront en ce pays, vu que ce saint appartenait à la Compagnie de Jésus.

Nous devons faire, au 27 avril, l'office de l'octave de saint Joseph, de la manière qui suit :

26. Fer. II. . . In Vesp. (ant. *Allel.* et ps. Fer., com. Oct. (I a Vp.) Cras prohibent. Mis. votiv. lect., et lect. quotid. de Requiem; permittunt. autem Mis. cantat. votiv., vel de Requiem de more.

27. Fer. III. *Alb.* De VII die infr. Oct. S. Jos. Semid.; ant. a *Allel.* et ps. Fer.; reliq. de festo; lect. I Noct. de Script.; II Noct. *Scriptum*; III Noct. *Mattheus*. — Mis. cantat. Dom. III post Pacha (sine *Glor.* nec *Credo*); 2a or. Oct., 3a *Concede nos*; praef. de S. Jos. (Mis. lect. vel ut supr., vel de S. Jos. (cum *Glor.* et *Credo*); 2a or. Dom. III post pascha, 3a *Concede nos*; praef. de S. Jos.;) — I Vesp. de Oct. (Ant. *Allel.* et ps. Fer.); com. S. Pauli a *Cruce* C. (I Vp.) ac S. Vitalis M.

Page 100, au 1er août, il faut ajouter : Ult. Ev. S. Petr. J. S.



LA PREFECTURE APOSTOLIQUE DE LA BAIE D'HUDSON

La Revue illustrée de l'Exposition missionnaire vaticane a consacré, dans sa livraison du 30 juin dernier, un long article à l'évangélisation des Esquimaux du nord du Canada. Voici ce qu'elle dit des projets de Mgr Turquetil, O. M. I., préfet apostolique de la Baie d'Hudson :

“Devant les progrès de la mission de Chesterfield et sur les appels fréquents des Esquimaux du Sud et du Nord, on dut bien vite étudier la création de nouveaux centres d'apostolat.

“Le premier, déjà créé (car on va vite, sous la direction du Père Turquetil), est à Eskimo-Point, à mi-chemin entre Chesterfield et Churchill.

“Un autre est projeté à Baker Lake, au fond de l'Inlet de Chesterfield, et un troisième à Repulse Bay, au nord, en face de l'île Southampton.

“D'autres événements pourraient bien changer tous ces plans. La Sacrée Congrégation de la Propagande vient en effet de détacher du Vicariat du Keewatin toutes les terres habitées par les Esquimaux et d'y joindre à la demande expresse de Mgr Leventoux, Eudiste, vicaire apostolique du Golfe Saint-Laurent, le Nord du Labrador, qui formait aussi le Nord de son Vicariat.

“Les vues du nouveau Préfet Apostolique de la Baie d'Hudson en sont notablement élargies. Il s'agirait désormais d'atteindre les Esquimaux de l'Ungava, jadis visités et évangélisés par le regretté Père Lacasse, O. M. I. Une fondation au Fort Chimo, au fond de la Baie Ungava, s'impose donc de ce fait.

“Il s'agirait aussi de toucher ceux de la Terre de Baffin par une Mission située au Nord de cette grande île, à Ponds Inlet, et une autre au sud. Et qu'on remarque bien la position de Ponds Inlet, à 73 degrés de latitude Nord! Un blanc ne peut demeurer plus de deux ans dans ces parages.

“Chaque fois qu'une fondation de ce genre se fera, comme pour celle d'Eskimo-Point, dédiée à sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, on ne se demandera pas de quoi y vivront les Missionnaires, comment ils s'y chaufferont, de quelle manière même ils s'y rendront : Dieu y pourvoit toujours. Eskimo-Point est tout voisin de Chesterfield : 300 kilomètres, c'est une bagatelle pour les pionniers du Barren Land... et pourtant un voyage de 300 kilomètres et moins encore, peut être mortel en ces régions dénudées de tout. Que dire alors quand il faudra fonder à 1600 kilomètres plus au nord? Et comment appeler ces hommes qui envisagent avec une pareille sérénité de pareilles entreprises?

“Quand un Nansen, un Peary, un Amundsen affrontent le Pôle, ils font un voyage, s'équipent en conséquence et ne s'en tirent qu'avec des frais fabuleux : le prêtre catholique va là-bas pour y fixer sa vie et il emporte avec lui sa sublime pauvreté. C'est sa gloire et c'est son danger. Que de problèmes se greffent sur la simple décision qui va mettre au jour une Mission nouvelle, faire surgir une église de bois, lancer un ou deux jeunes apôtres dans le Grand Nord, nu et glacé! Quand la charité des

fidèles leur aura fourni les moyens de débarquer sur un rocher stérile quelque 50 ou 80 milliers de livres de bois, de charbon et de conserves (car il faut tout apporter dans ce pays), quelles difficultés restent encore à surmonter! quels périls à vaincre! quelles souffrances à endurer!

“Et pourtant, le missionnaire est en paix. Il fait l'oeuvre de Dieu. Pour Dieu, il a tendu sa main de pauvre. Pour Dieu encore, il va lutter et tâcher de conserver sa vie. Pour Dieu, il va patienter, creuser le sillon, jeter la divine semence et attendre la récolte des âmes.

“La vie la plus dure qu'on puisse imaginer en ce monde, c'est pour les âmes qu'il l'accepte: *Da mihi animas, cetera tolle*. Seigneur, donnez-moi des âmes : je serai content, même si vous m'enlevez tout le reste...”

La Revue romaine donne les statistiques présumées des Esquimaux de la Préfecture :

1. Au nord du Labrador	environ	500
2. Dans la Terre de Baffin	“	800
3. Côte sud de Chesterfield	“	300
4. Côte nord, jusqu'à la Terre de Baffin	“	1,200
5. Intérieur sud-ouest de Chesterfield	“	700
6. Intérieur nord-ouest de Chesterfield	“	700

Total approximatif	“	4,200
--------------------	---	-------

Les limites géographiques de la nouvelle préfecture sont les suivantes : A l'Est, la frontière du Canada depuis le 56e parallèle jusqu'au pôle nord; — au Sud, le 56e parallèle depuis la limite orientale du Canada jusqu'au 72e méridien, de là une ligne droite jusqu'au lac Apiskigamish, le lac lui-même et la rivière de la Grande Baleine jusqu'à la Baie d'Hudson, de là une droite jusqu'au 82e méridien, le 58e parallèle jusqu'au 96e méridien, le 60e parallèle jusqu'au 102e méridien; — à l'Ouest, le 102e méridien jusqu'au pôle nord.

La date officielle de l'érection de la Préfecture et de la nomination du Préfet est le 15 juillet 1925. Mgr Turquetil était à Rome et avait reçu ses pouvoirs dès le mois de mai précédent. Cependant, sa nomination officielle a été retardée jusqu'au 15 juillet, parce que le décret d'érection n'a été publié qu'à cette date.



—Le découragement ne vient pas de Dieu, il vient d'une résistance de notre amour-propre à la loi imprescriptible du devoir. — *Cardinal Mercier.*

LA VRAI RELIGION

Quant à décider quelle religion est la vraie, cela n'est pas difficile à quiconque voudra en juger avec prudence et sincérité. En effet, des preuves très nombreuses et éclatantes, la vérité des prophéties, la multitude des miracles, la prodigieuse célérité de la propagation de la foi, même parmi ses ennemis et en dépit des plus grands obstacles, le témoignage des martyrs et d'autres arguements semblables prouvent clairement que la seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée lui-même et qu'il a donné mission à son Eglise de garder et de propager.

LEON XIII.



LES REDEMPTORISTES

La Congrégation des Rédemptoristes, fondée en 1732 par saint Alphonse de Liguori, compte actuellement 4,993 membres, dont 2,600 prêtres. Elle est divisée en 21 provinces et répandue dans toutes les parties du monde. Elle a des territoires de missions au Congo, en Australie, en Indo-Chine, dans les Philippines, dans l'Amérique du Sud.

Le Supérieur général est le T. R. P. Patrice Murray.



UNE NOUVELLE MISSION

S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, vient de confier au R. P. Dubeau, O. M. I., le soin de fonder une nouvelle mission au grand Lac des Iles : Island Lake. Cette mission sera placée sous le patronage de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, dont elle portera le nom. Le R. P. Dubeau laisse la mission de Norway House, située à 350 milles nord-est de Winnipeg pour aller à 175 milles plus à l'est.

Cette nouvelle mission est d'accès difficile; elle est à 300 milles de la gare la plus rapprochée. En hiver, on s'y rend en traîne à chiens et, en été, en canot, en faisant trente-trois portages. Cette région a une population d'environ 1,200 âmes, toutes protestantes ou païennes. Il n'y a pas un seul catholique.

Le courageux missionnaire compte sur la puissante protection de la patronne de cette mission et de ses amis pour y construire, dès l'été prochain, chapelle et résidence. Le transport d'une tonne de matériel coûte \$300. Les aumônes peuvent lui être adressées à Island Lake, via Norway House, Man., ou par l'entremise de S. G. Mgr Charlebois, Le Pas, Man.

LE MONASTERE DU PRECIEUX SANG A GRAVELBOURG

Naguère, sur la demande qui nous en était faite, nous signalions à l'attention du grand public canadien la fondation d'un monastère du Précieux-Sang en Chine (juin 1924), puis celle d'un autre à Rome (avril 1925). Voici que trois autres "calvaires" ont surgi au cours de l'année sainte! Cela fait quatre monastères nouveaux en 1925: celui de Catherine-Aurélia, à Rome, Italie, avec les premières fleurs d'avril; celui de Notre-Dame-du-Saint-Sacrement, à Edmonton, Alberta, avec les roses de mai; celui de Notre-Dame-du-Rosaire, à Alexandria, Ontario, avec les feuilles tombantes d'octobre; et enfin celui de Mont-LaRocque, à Gravelbourg, Saskatchewan, avec les blanches neiges de décembre. C'est de ce dernier monastère que nous voulons parler ici surtout. A vrai dire, il ne s'est ouvert qu'en janvier 1926. Mais tout a été décidé, réglé et préparé, pour cette fondation en décembre 1925, et l'on tient avec raison, à ce que ce nouveau "calvaire" date, lui aussi, de l'année sainte.

C'est la maison de Sherbrooke, fondée en 1896, et qui porte le nom de "Nazareth", qui a eu l'honneur de donner naissance à la maison nouvelle de Gravelbourg, Sask., et celle-ci porte le nom de "Mont-LaRocque". Le pourquoi est facile à deviner. C'est Mgr Joseph LaRocque, de bénie mémoire, le deuxième évêque de Saint-Hyacinthe, qui établit, en 1861, dans sa ville épiscopale, l'institut du Précieux-Sang, et c'est son cousin, Mgr Paul LaRocque, le vénérable évêque actuel de Sherbrooke, qui accueillit dans son diocèse, en 1896, les Soeurs du Nazareth". Le nom de "Mont-LaRocque" consacre donc un double souvenir.

Il se trouve en plus que c'est une "LaRocque", en religion Mère-Marie-de-la-Rédemption, jusqu'ici assistante de Notre-Dame-de-Grâce, à Montréal, qui a été désignée comme première supérieure et fondatrice de la mission de la Saskatchewan. Elle est l'arrière-nièce de feu Mgr Joseph LaRocque et la cousine de Mgr Paul LaRocque. Son assistante et secrétaire choisie à la maison première de Saint-Hyacinthe, est l'ancienne secrétaire du "Berceau", comme elles disent, Soeur Marie-Sainte-Cécile. La dépositaire est Soeur Marguerite-Marie, ancienne maîtresse des novices à Sherbrooke. Trois autres religieuses de choeur, une soeur converse et une tourière leur sont adjointes. Elles partirent toutes les huit, du "Nazareth" de Sherbrooke, le 11 janvier au matin, et prirent le même soir, à Montréal, le convoi du Pacifique Canadien pour se rendre à destination, en s'arrêtant un jour au monastère de Saint-Boniface.

“Mont-LaRocque” est le vingt-et-unième monastère du Précieux-Sang qui se fonde. Il est impossible de ne pas se rendre compte de l'extraordinaire prospérité de cet institut qui ne date que d'un peu plus desoixante ans. Il a eu, à ses débuts, comme toutes les oeuvres de Dieu, ses contradictions et ses embarras. Mais le zèle persévérant de sa fondatrice, fécondé par les bénédictions des co-fondateurs, Mgr Joseph LaRocque et Mgr Sabin Raymond, a triomphé de tous les obstacles.

Dans notre ouest canadien, comme partout au Canada, aux Etats-Unis, à la Havane, en Chine et à Rome, où elles ont des “calvaires”, nos Soeurs du Précieux-Sang vont continuer d'écrire une belle page du *Canada apostolique*. Leur apostolat, à elles, c'est uniquement celui de la prière dans l'abnégation et le sacrifice. Quoi qu'en pense souvent un monde léger et superficiel, ce n'est pas le moins important, ni le moins fécond en fruits de salut. “Je crois que ceux qui prient font plus pour le monde, écrivait Donoso Cortès, que ceux qui combattent. Si le monde va de mal en pis, c'est qu'il y a plus de batailles que de prières”.

L'abbé Elie-J. AUCLAIR.



LA VIE CHRETIENNE

Un vrai chrétien, disait le cardinal Newman, c'est un homme absorbé par le sentiment de la présence de Dieu au-dedans de lui.... vivant dans cette pensée que Dieu est là, au coeur de son coeur.... un homme dont la conscience est illuminée par Dieu, si bien qu'il vit dans l'impression habituelle que chacune de ces peines, toutes les fibres de sa vie morale, tous ses motifs et désirs, sont étalés devant le Tout-Puissant.



BERENS RIVER ET BLOODVEIN

Le R. P. J. de Grandpré, O. M. I., missionnaire depuis plusieurs années dans la région de Berens River, dans une lettre adressée à *L'Ami du Foyer*, note avec joie les progrès de ses missions. Deux compagnons lui ont été adjoints: le R. P. A. Paradis, O. M. I., et le Frère Leach, O. M. I. Le premier étudie la langue indienne et le second fait l'école.

Le zélé missionnaire fait part aux lecteurs d'un grave souci. Il a bâti l'automne dernier à Bloodvein une chapelle, dont il envoie la photographie et dont la nécessité était urgente. Il a fallu plus de planches qu'il ne pensait et plus d'argent qu'il n'en avait. Il lui reste donc une grosse dette. Il fait appel à la charité des bienfaiteurs pour achever de payer ses créanciers qui lui envoient leur compte chaque mois. Adresse: Berens River, Man.

INDULGENCES ET COMMUTATION DES OEUVRES

De la *Semaine Religieuse* de Québec.

Le canon 935 du nouveau Code mérite d'être connu et mis en valeur dans la pratique du saint ministère.

Les Souverains Pontifes se sont toujours montrés pleins de bienveillance en faveur de ceux qui ne peuvent accomplir les oeuvres prescrites pour le gain des indulgences.

Pie IX par un décret *Urbi et Orbi* (18 sept. 1862) avait déjà accordé aux confesseurs le pouvoir de commuer en d'autres oeuvres pieuses la communion et la visite des églises en faveur "des personnes atteintes de maladies chroniques, ou qui ne pouvaient par suite d'empêchement physique permanent, quitter leur domicile".

Léon XIII voulut donner plus de facilité : le même privilège fut étendu à toutes les personnes "infirmes ou affaiblies par l'âge qui vivaient en communauté et sous une règle". (17 janv. 1886.)

Les décrets précédents furent confirmés et amplifiés par un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, adressé à la Compagnie de Jésus. (16 juil. 1887.)

Après toutes ces facilités et toutes ces générosités, l'Eglise dans la codification de ses lois et de ses règles a mis tous ses enfants, sans exception ni distinction, en demeure de participer aux faveurs de ces décrets. Dans une formule très brève quant aux mots mais très large quant au sens, le nouveau Code étend à *tous les fidèles*, ces dispositions bienveillantes, et pour *toutes les oeuvres* — excepté pour la confession, quand elle est nécessaire — quel que soit l'empêchement.

Canon 935 : "Pour les fidèles qui ne peuvent, à cause d'un empêchement légitime, accomplir les oeuvres pieuses prescrites "pour le gain des indulgences, les confesseurs ont le pouvoir de "les commuer".

La faculté de commuer les oeuvres prescrites est accordée à *tout confesseur* qui a juridiction, même en dehors du tribunal de la pénitence. Et dans ce canon, il n'y a pas d'exception non plus pour la qualité et la nature des indulgences : donc il s'étend aux indulgences de la Portioncule.

L'*empêchement* peut varier beaucoup et être toujours légitime : une maladie grave, une indisposition sérieuse, une température très mauvaise, la garde de la maison, le soin des enfants, une longue distance à parcourir, etc., tout cela est suffisant pour constituer une cause raisonnable.

Cependant il faut *garder intact l'objet* ou la cause de l'indulgence, et *changer seulement les conditions*. Ainsi l'usage du crucifix béni "ad hoc" est absolument requis pour remplacer le Chemin de la Croix. De même une indulgence accordée pour la communion fréquente, la requiert nécessairement. Mais l'indulgence attachée à une fête ne suppose que la fête.

* * *

Une précieuse commutation faite d'avance par l'Eglise en faveur des malades est celle pour le *Chemin de la Croix*. Avec un crucifix béni pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix, ceux qui à cause d'une maladie grave ne peuvent réciter vingt Pater, etc., de par une concession de Pie IX, faite le 18 octobre 1877, peuvent à la place dire *une fois l'acte de contrition* ou l'invocation : "Nous Vous supplions donc de secourir vos serviteurs que Vous avez rachetés de votre Sang précieux". Cf. Fanfani, *De Indulgentiis*, p. 93.



BIBLIOGRAPHIE

Le Christ-Roi. — Pie XI vient d'instituer la fête demandée par toute la chrétienté en l'honneur du Christ-Roi. Il en a profité pour publier une remarquable encyclique où il établit la royauté de Jésus-Christ sur les individus et les sociétés, montre les ravages du laïcisme dans le monde, puis indique comment ce mal sera combattu par l'institution de la nouvelle fête. C'est un document d'une haute valeur doctrinale, en même temps que d'une grande portée pratique et que tout catholique devrait lire et méditer. L'Oeuvre des Tracts a cru faire oeuvre utile en publiant cette encyclique dans sa collection de brochures. Chacun pourra ainsi l'avoir sous la main, en un format commode, et s'en pénétrer par une lecture lente et réfléchie. Prix : 10 sous l'exemplaire, \$6.00 le cent. 4260, rue de Bordeaux, Montréal.

L'Education de la Justice. — Conférence du R. P. Louis Lalonde, S. J. Sujet très important, fort rarement traité en public. Avec sa finesse d'observation et son sens psychologique, le conférencier nous montre d'abord les multiples applications de la vertu de justice dans l'existence des tout petits. Il faut, dès le bas âge, jusque dans la distribution des jouets et des friandises, leur faire comprendre ce qu'est le droit de propriété.

A l'école la notion du juste et de l'injuste s'acquiert dans les moindres manifestations de la vie quotidienne. Le jeu, les notes, les examens font constamment apprécier aux élèves la justice ou les font souffrir de l'injustice. Le bon éducateur ne laissera pas perdre de si belles occasions de former des consciences. Plus

tard, à l'église, au confessionnal et dans la chaire, il continuera l'éducation de la justice en démasquant sans pitié, en condamnant sans faiblesse toutes les catégories d'honnêtes voleurs dont la civilisation moderne a enrichi notre époque, sans préjudice des méthodes anciennes. Cette substantielle conférence, où la profondeur des vues s'allie aux allusions délicates et aux souvenirs pathétiques, renferme les leçons les plus suggestives pour les parents et les éducateurs. Elle est en vente dans les librairies et à l'Action Paroissiale, 4260, rue de Bordeaux, Montréal. Prix spécial : 10 sous, \$7.50 le cent.

La Retraite spirituelle par saint Alphonse de Liguori. — On connaît la valeur et le charme des écrits ascétiques de saint Alphonse. Peu sont aussi remarquables que ce petit opuscule où le bon saint déploie toutes ses ressources pour faire comprendre les avantages de la retraite, loin de tout bruit et de toute préoccupation, dans la solitude et la réflexion. A l'heure où se développe dans notre pays le magnifique mouvement des retraites fermées, il a paru bon de publier ce beau plaidoyer en leur faveur. C'est le témoignage d'un théologien et d'un saint présent dans un style gracieux et vivant. 10 sous l'exemplaire. Oeuvre des Tracts, 4260, rue de Bordeaux, Montréal.



LE JOURNAL CATHOLIQUE INDEPENDANT

Un journal qui n'est ni celui d'un homme, ni celui d'un parti, mais celui d'une opinion, d'un sentiment, d'une attente, c'est la chose invincible entre toutes.

C'est le fleuve; il n'est pas composé d'hommes, il est composé de flots. Les flots marchent suivant leur pente, viennent toujours. On peut en utiliser quelques-uns, les employer à de vulgaires travaux, il en vient d'autres, le fleuve marche. On peut lui opposer des barrages, il les franchit, il suit son cours.

Louis VEUILLOT.



DING ! DANG ! DONG !

—Le Vénérable André-Hubert Fournet, fondateur des *Filles de la Croix*, sera béatifié le 16 mai. L'un des deux miracles de la béatification a été accomplie le 10 mars 1922, au couvent de Saint-Adolphe, en faveur de la Rde Soeur Julie-Pauline. En reconnaissance les Filles de la Croix du Canada ont formé le projet de lui offrir une châsse canadienne. A cette fin elles reçoivent les offrandes qu'on veut bien leur faire.

—Mgr Joseph-Ernest Van Roey, vicaire général de feu le

cardinal Mercier, a été choisi pour lui succéder sur le siège de Malines.

—Les Oblats de Marie Immaculée ont décidé de construire leur scolasticat de l'Ouest canadien à Lebreton, Sask.

—Il y a présentement cinq prêtres nègres aux Etats-Unis. Le dernier a été ordonné à Détroit le 7 février.

—S. G. Mgr Breynat, O. M. I., vicaire apostolique du Mackenzie, est à Ceylan depuis le 2 février. Les médecins ont ordonné à l'évêque du pôle nord une cure sous le soleil des tropiques.

—S. G. Mgr Prud'homme, évêque de Prince-Albert et de Saskatoon, est venu chanter une messe pontificale au collège de Saint-Boniface, à l'occasion du triduum des Bienheureux Martyrs Jésuites, et est allé présider une cérémonie de vêture chez les Dominicaines de Saint-Joseph à Otterburne. Ces nouvelles Soeurs sont présentement au nombre de quatorze.

—S. G. Mgr Charlebois, O. M. I., vicaire apostolique du Keewatin, a passé une semaine à Saint-Boniface à la mi-mars. Il y a rencontré le R. P. Dubeau, O. M. I., qui s'en va fonder une nouvelle mission à Island Lake. Il est allé dans l'Est dans l'intérêt de ses missions.

—Le T. R. P. Dom Jean-Marie Chouteau, abbé de Bellefontaine, visitait le mois dernier la Trappe d'Oka qu'il a fondée, tout comme plus tard celle de Saint-Norbert. Le 19 mars on a célébré à Oka les noces de diamant de sa bénédiction abbatiale. Il est âgé de 85 ans. Il viendra bientôt au Manitoba.

—Les RR. PP. Zéphyrin, d'Edmonton, et Marie-Antoine, de Montréal, — tous deux Franciscains, — ont prêché une retraite de quinze jours à la cathédrale.

—Les 6, 7 et 8 avril les instituteurs et institutrices de langue française du Manitoba ont tenu un congrès à Saint-Boniface, sous les auspices de l'Association d'Education.

✠
R. I. P.
✠

—S. G. Mgr John Forbes, de la Congrégation des Pères Blancs d'Afrique, évêque de Vaga et coadjuteur du vicaire apostolique de l'Ouganda, décédé en France. Il était le frère de S. G. Mgr l'Evêque de Joliette.

—M. l'abbé Charles Lecoq, ancien supérieur provincial de Saint-Sulpice au Canada, décédé à Montréal.

—Rde Soeur Marguerite Ryan, des Soeurs Grises de Montréal, décédée à Montréal.

—Mme E. Bénard, mère de l'honorable sénateur Aimé Bénard, décédée à Saint-Hyacinthe.

—M. Grégoire Desjarlais décédé à Prince-Albert.

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

LE CANADA FRANCAIS

Fusion de la Nouvelle-France et du Parler Français. Couronné par l'Académie française

REVUE DE L'UNIVERSITE LAVAL

DIRECTEUR : M. L'ABBE ARTHUR ROBERT

UN AN : \$3.00; LE NUMERO : 35 SOUS

ADRESSE : CASIER, 218, UNIVERSITE LAVAL. QUEBEC

DEMANDEZ



Ma liste de prix des peaux crues
fourrures, faites sur commande,
réparées, nettoyées, etc., à des
prix modérés. Satisfaction ga-
rantie.

Antonio Lanthier

Télé.: N1461 207, rue Horace

ST-BONIFACE

Maison-Chapelle

SAINT-BONIFACE, MAN.

MAISON MERE ET NOVICIAT DES MISSIONNAIRES
OBLATES DU SACRE-COEUR ET DE
MARIE-IMMACULEE

(fondée en 1904)

JARDIN DE L'ENFANCE "LANGEVIN"

Pour garçons de 5 à 12 ans.

L'Enseignement des deux langues est organisé de manière
à préparer les élèves pour leur entrée au Collège.



Confection de soutanes, d'hosties et de cierges. Objets de
piété: Chapelets, scapulaires, etc.



— RELIURE —

Liste des prix envoyée sur demande

The Winnipeg Trustee Company of Canada

W. H. Cross	-	-	-	-	-	-	Président
H. Chevrier	-	-	-	-	-	-	Vice-Président
M. J. A. M. de la Giclais	-	-	-	-	-	-	Directeur-Gérant

Il est prouvé qu'au moins neuf sur dix des millionnaires qui meurent confient leurs affaires à une Compagnie de Trust et font leur testament en faveur de la dite Compagnie.

La raison est qu'ils veulent que leurs affaires soient administrées avec soin et aussi que leurs volontés soient respectées, ce qui souvent n'a pas lieu du tout quand ce sont les bénéficiaires qui sont en même temps exécuteurs.

En achetant chez nous

vous obtenez: marchandise de première qualité, prix très modique, service parfait, en un mot la satisfaction la plus entière. En outre, vous encouragez une maison de commerce locale, qui depuis son établissement a fait le plus possible pour servir les intérêts de la population de notre ville et pour propager autant que possible la langue française, par ses annonces continuelles et par l'emploi du français principalement dans le magasin.

La Maison Blanche

Magasin à Rayons

SAINT-BONIFACE, MAN.

Téléphone : N 1183

11-35 Ave Provencher

Terres a vendre

LES TERRES du Manitoba sont reconnues aujourd'hui parmi les plus fertiles de tout l'Ouest Canadien. Non seulement ces terres sont pratiquement inépuisables, mais le climat du Manitoba est tel que le manque total de récolte y est inconnu. Le Manitoba n'est pas soumis comme d'autres provinces de l'Ouest à ces périodes de sécheresse qui souvent rendent les efforts et le savoir-faire des cultivateurs absolument inutiles.

IL Y A aujourd'hui dans toutes les paroisses canadiennes-françaises du Manitoba un assez grand nombre de terres à vendre. Ces terres ont appartenu pour la plupart à des Anglais qui ont émigré dans les villes.

ON TROUVE généralement dans chacune de nos paroisses du Manitoba, église, couvent et écoles françaises. Le nouveau colon canadien-français ne se trouve donc pas en pays étranger lorsqu'il vient au Manitoba. Il rencontre au contraire de ses gens et il peut donner à ses enfants une éducation catholique et française.

LA LISTE suivante donnera une idée du choix des terres à vendre:

St-Laurent, Man.	Aubigny, Man.
St-Georges de ChYteau-guay, Man.	Bruxelles, Man.
St-Jean-Baptiste, Man.	Fannystelle, Man.
St-Léon, Man.	Haywood, Man.
St-Lupicin, (Altamont), Man.	Isle des Chênes, Man.
St-Malo, Man.	La Broquerie, Man.
St-Norbert, Man.	Lac du Bonnet, Man.
Somerset, Man.	La Salle, Man.
Starbuck, Man.	Letellier, Man.
Swan Lake, Man.	Lorette, Man.
Thibaultville, Man.	Mariapolis, Man.
Woodridge, Man.	Morris, Man.
Abbéville, Man.	N.-D. de Lourdes, Man.
Camperville, Man.	St-Pierre, Man.
De Laval, (Fisher Branch), Man.	Otterburne, Man.
Dunrea, Man.	St-Adolphe, Man.
Elie, Man.	Ste-Agathe, Man.
Grande Clairière, Man.	St-Alohonse, Man.
Inwood, Man.	Ste-Anne des Chênes, Man.
Laurier, Man.	St-Claude, Man.
Makinak, Man.	St-Joseph, Man.
McCreary, Man.	Ste-Geneviève, Man.
N.-D. de Toutes Aides, Man.	St-Charles, Man.
Ste-Amélie, Man.	Ste-Claire, Man.
Ste-Rose du Lac, Man.	Ste-Elizabeth, Man.
	St-Eustache, Man.
	St-François-Xavier, Man.
	Duck Mountain, Man.

ADRESSEZ-VOUS pour renseignements aux cures des paroisses ci-haut mentionnées.